



TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2024
(Part Barème : 13 %)

FORMULAIRE DE VERSEMENT

à retourner à

UFR Pharmacie - Service Gestion Financière
15 avenue Charles Flahault – CS 14491
34093 Montpellier Cedex 5
mail pharmacie-gestionfi@umontpellier.fr

ENTREPRISE

Nom :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Montant du versement

Composante bénéficiaire : **UFR Pharmacie**

Code UAI de la composante bénéficiaire : **0341149P**

Formation :

Code RNCP

Nom de l'enseignant(e) concerné(e)

Signature et cachet de l'entreprise

COLLECTE TAXE APPRENTISSAGE

Depuis 2023, la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage (ou solde de la TA) est recouvrée par les URSSAF et la MSA.

Elle est ensuite versée à la Caisse des Dépôts et Consignations qui affecte ces fonds.

La plateforme numérique SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations permet aux employeurs de désigner les structures auxquelles ils souhaitent verser ce solde.

Le comptable de votre entreprise doit pouvoir vous donner plus d'informations sur cette procédure.